Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **26 (1881)**

Heft 17

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 17 Lausanne, le 1er Septembre 1881. XXVIe Année.

Sommaire. — **L'organisation du génie en Suisse** *(suite)*, p. 385. — **Les impressions d'un officier anglais,** p. 398. — **La chirurgie militaire,** p. 393. — **Bibliographie,** p. 396. — **Nouvelles et chronique,** p. 397.

Armes spéciales. — **L'artillerie de campagne dans nos manœuvres d'automne,** p. 401. — **Le fusil Meyhœfer,** p. 406. — **Rapprochement des trois armes,** p. 408. — **Nécrologie,** p. 411. — **Nouvelles et chronique,** p. 412.

L'ORGANISATION DU GÉNIE EN SUISSE.

III

Dans notre dernier numéro, nous avons donné la traduction d'un article de M. le capitaine Keller sur la réorganisation du génie. Voici la réponse qu'a faite, au nom de la société bernoise des officiers du génie, M. le major Frey. Elle a paru dans l'*Allgemeine Schw. Mil. Zeitung* des 9 et 11 juillet.

Réunis à Berne au nombre d'environ trente, les officiers bernois du génie ont discuté d'une manière approfondie les propositions de M. le capitaine Keller, et ils sont arrivés à des résultats totalement différents de ceux qui ont été admis par les officiers de la Ve division. Ils ont résolu d'en faire part à leurs camarades de l'arme et de suivre pour cela le même moyen, c'est-à-dire de les publier dans l'*Allg. Schw. Mil. Zeitung.*

Etant donnés les résultats obtenus depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation, et surtout, en se plaçant au point de vue des officiers du canton de Berne, les résultats du rassemblement de la IIIe division, la société bernoise du génie estime, à l'unanimité de ses membres présents, que l'organisation de l'arme à laquelle elle appartient répond suffisamment aux exigences actuelles. Elle ne fait d'exception que pour ce qui concerne les pionniers d'infanterie.

Sans pouvoir être considérée dans toutes ses parties comme un chef-d'œuvre accompli, cette organisation est cependant à même de satisfaire aux différents buts qu'on peut se proposer en temps de guerre, pourvu toutefois que l'on se pénètre de l'esprit dans lequel elle a été conçue et de la manière dont il doit en être fait usage, sans s'arrêter longuement à la forme et aux apparences extérieures.

Dans notre pays, qu'il s'agisse du domaine de la politique ou du domaine des choses militaires, on est trop souvent enclin à attribuer les fautes qui se commettent et les inconvénients qui se font sentir à une constitution ou à une organisation défectueuses plutôt qu'à tout autre cause. On réclame une révision au lieu de chercher à comprendre et à développer la loi dans le sens et dans l'esprit qui ont présidé à son élaboration.

1. En ce qui concerne les *compagnies de sapeurs*, les propositions des officiers du génie de la Ve division se rapportent bien moins à